



RAPPORT ANNUEL 2020

Chiffres clés

Présentation générale

Faits marquants

1 La collectivité, ses compétences **p. 4**

Le territoire, compétence, organisation et mode de gestion des déchets

2 Les faits marquants de l'année **p. 6**

Projets, événements, travaux sur les équipements

3 La prévention et la communication **p. 8**

Réduction des déchets, actions et sensibilisation pour la prévention des déchets, actions de communication

4 La collecte des déchets **p. 10**

Organisation, flux collectés, description des collectes, tonnages

5 La valorisation et le traitement des déchets **p. 14**

Valorisation matière, organique et énergétique, filières de traitement

6 Les coûts et le financement **p. 16**

Financement du service, budget annuel, présentation des coûts

7 Les perspectives 2021 **p. 19**

Nouveaux projets, évolution du service, planification

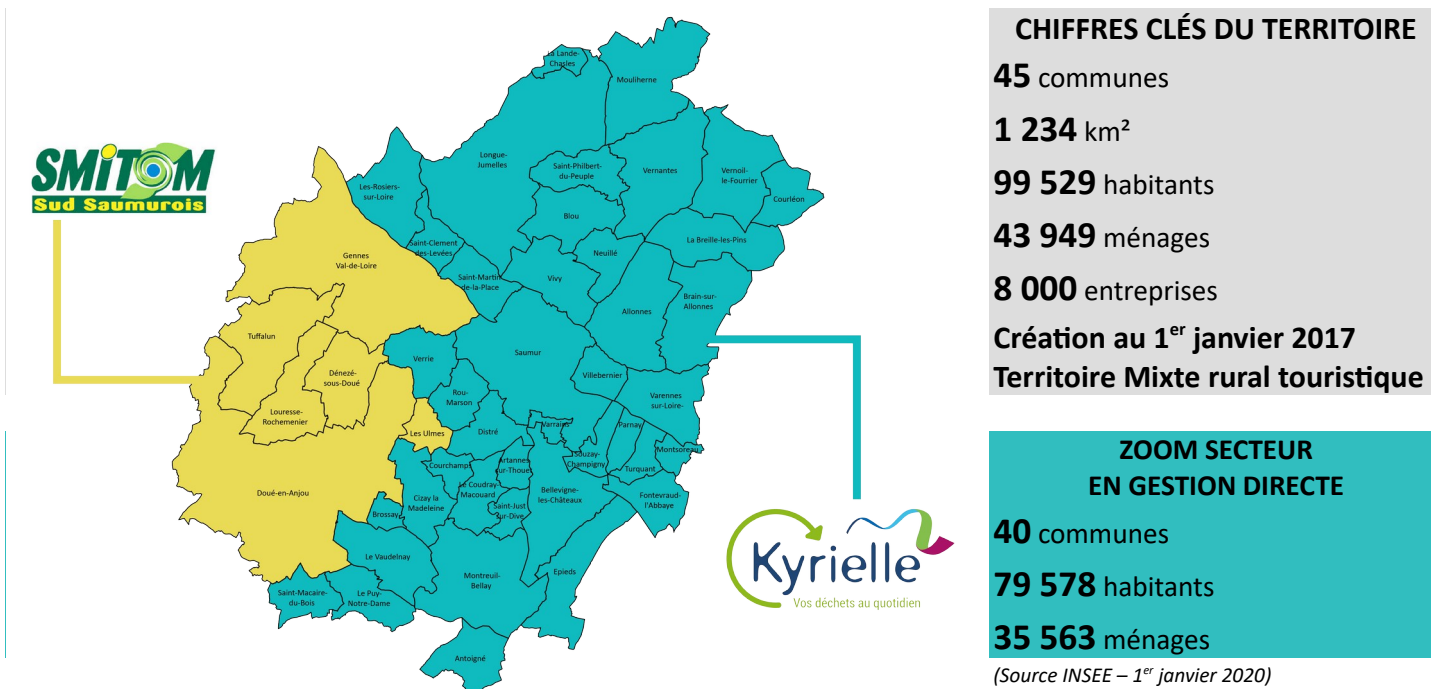
PRÉAMBULE

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2020 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet www.saumurvaldeloire.fr.

Le territoire



Organisation de la compétence

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire exerce la compétence « **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** ». Cela regroupe les missions suivantes :

- Politique de prévention des déchets et communication
- Collecte des déchets résiduels et collectes sélectives des déchets recyclables
- Gestion des déchèteries
- Traitement et valorisation des déchets

A sa création en 2017, la communauté d'agglomération a délégué la gestion du service Déchets sur 22 communes par adhésion à **4 syndicats** historiquement compétents sur le territoire.

- SMITOM Sud Saumurois
- SMICTOM Vallée de l'Authion
- SMIPE Val Touraine Anjou
- SICTOD Nord Est Anjou

Afin d'assurer une cohérence territoriale, la communauté d'agglomération a souhaité reprendre l'exercice direct de la compétence Déchets et mettre fin à la délégation aux syndicats. Ce projet est mené en 2 phases successives :

- Au 1^{er} janvier 2020 : reprise des secteurs des syndicats SMICTOM Vallée de l'Authion, SMIPE Val Touraine Anjou et SICTOD Nord Est Anjou
- Au 1^{er} janvier 2022 : reprise du secteur du syndicat SMITOM Sud Saumurois

Une harmonisation des services et du mode de financement est réalisée en parallèle.

La compétence Traitement et la valorisation des ordures ménagères et assimilées est transférée au **SIVERT de l'Est Anjou**. Cela intègre en 2020, la valorisation énergétique des ordures ménagères, du tout-venant de déchèterie et des refus de tri.

Secteur en gestion directe

Document transmis en préfecture
CER 2000/18 - 20/10/2021 09:02:15 - 02-05
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

Kyrielle est la marque du service public de gestion des déchets de la communauté d'agglomération. Cette marque a été créée en 2019 pour favoriser l'identification du service par les habitants de l'ensemble du territoire. Elle permet aussi une transition pour remplacer les différents noms du service sur le territoire (syndicats, SPL...) en partant sur une identité nouvelle et différente.



La gestion de **Kyrielle** fait l'objet d'un Contrat de quasi-régie avec la **SPL Saumur Agglopropreté** (société publique locale) qui est chargée d'exploiter l'ensemble du service sur ce secteur.

Une Société Publique Locale est une société anonyme dont l'actionnariat est 100% public. Ses actionnaires peuvent lui confier des missions sans mise en concurrence. La collectivité conserve donc entièrement la maîtrise du service et des objectifs poursuivis (qualité du service public, optimisation des prestations, limitation des coûts...). Par ailleurs, le statut de société anonyme permet une certaine réactivité et souplesse dans son fonctionnement.



Le capital de la SPL Saumur Agglopropreté, créée en 2013, est composé de la Communauté d'Agglomération (à 80%) et de la Ville de Saumur (à 20%). Cette société a pour objet social de réaliser des opérations liées à la propreté des espaces publics et notamment la collecte et le traitement des déchets ainsi que le nettoyage des espaces publics communaux ou intercommunaux.

Le **Contrat de quasi-régie pour l'exploitation du service public de gestion des déchets** (CQR – 2020-2024) définit l'ensemble des missions assurées par la SPL Saumur Agglopropreté sur le secteur en gestion directe :

- Collecte des déchets résiduels et collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire
- Tri des déchets recyclables
- Gestion des 6 déchèteries de la Communauté d'Agglomération
- Gestion des équipements de transfert
- Gestion des plates-formes déchets verts, inertes et verre
- Collecte des déchets assimilés des professionnels
- Relation aux usagers, communication et prévention



Le présent rapport d'activité ne porte que sur le secteur en gestion directe. Les éléments concernant le reste du territoire sont présentés dans le rapport annuel 2020 produit par le syndicat ayant délégation de la compétence. Le territoire ayant évolué entre 2019 et 2020, il est difficile de comparer les indicateurs entre ces deux années. Cela devra être pris en compte dans leur analyse (comparaison des ratios plutôt que des tonnages, éléments d'analyse sur le secteur historique...).

Évolution du périmètre du service déchets de Saumur Val de Loire au 1^{er} janvier 2020

Aboutissement d'un travail mené depuis 2017, la 1^{ère} phase d'évolution du périmètre du service a eu lieu au 1^{er} janvier 2020. A cette date, Saumur Val de Loire a repris la gestion du service, confié à la SPL Saumur Agglopropreté, sur les secteurs des syndicats SMICTOM Vallée de l'Authion, du SICTOD Nord Est Anjou et du SMIPE Val Touraine Anjou. Kyrielle s'est ainsi implanté sur le secteur nord du territoire, passant de 50 000 à 80 000 habitants à desservir.

Cette reprise s'est accompagnée d'une évolution des syndicats : liquidation des syndicats SMICTOM Vallée de l'Authion et SICTOD Nord Est Anjou et retrait du SMIPE Val Touraine Anjou



Harmonisation du service et de son mode de financement



Les nouvelles collectes harmonisées ont été mises en place au 1^{er} janvier 2020 sur le secteur nord repris par Kyrielle. Ainsi les usagers bénéficient d'une collecte des Déchets ménagers résiduels et des Emballages, en porte à porte, en bac et en alternance toutes les semaines. Les papiers et le verre sont collectés en apport volontaire. Des adaptations de ce service ont été prévues pour répondre à des contraintes liées au secteur ou au type d'usager.

Conformément à l'obligation réglementaire d'harmoniser le mode de financement du service public Déchets sur l'ensemble du territoire, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) a été généralisée au 1^{er} janvier 2020. La redevance spéciale a aussi été instaurée pour financer le service assuré auprès de l'ensemble des usagers non ménagers du territoire (collectivité, entreprises, commerçants, associations...).

Crise sanitaire COVID-19 et impacts sur le fonctionnement du service Déchets

L'année 2020 a évidemment été marquée par la crise sanitaire du COVID-19. Le service Déchets, comme beaucoup d'autres services publics a dû s'adapter pour continuer à apporter un service garant de la salubrité publique pendant cette période difficile.

Lors du 1^{er} confinement, les déchèteries ont été fermées du 17 mars au 23 avril. Par ailleurs les collectes des emballages en porte à porte ont été suspendues du 20 mars au 27 avril afin de sécuriser les collectes prioritaires des ordures ménagères. Une collecte exceptionnelle des emballages en apport volontaire a été mise en place durant cette période.

Lors du 2^{ème} confinement, l'ensemble des services ont pu être maintenus grâce au professionnalisme des agents. Les consignes sanitaires ont été mises en place pour garantir le fonctionnement du service dans des conditions sanitaires conformes.

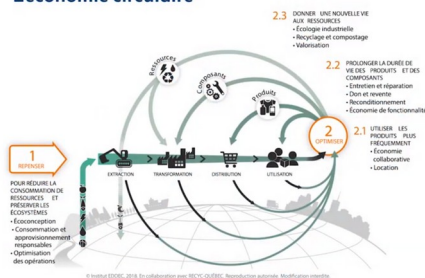
Une communication régulière a été faite auprès des usagers pour les informer des mesures prises pendant cette période exceptionnelle.



Économie circulaire et prévention des Déchets

Document transmis en préfecture
0430 000 1316 - 02 49 21 2021 - 08 50 00 DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

L'économie circulaire



En 2020, la communauté d'agglomération a poursuivi sa démarche d'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés sur le territoire. Ce document de planification a pour objectif de coordonner l'ensemble des actions entreprises sur le territoire en vue d'assurer la réalisation des objectifs de réduction des déchets. Ce programme permettra de définir une feuille de route pour les années à venir en matière de prévention des déchets sur le territoire. Il doit être approuvé en 2020.

Par ailleurs, lauréate d'un appel à projet de la Région Pays de la Loire, Saumur Val de Loire s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan d'action territorial Économie Circulaire.

Ces deux documents de planification sont réalisés en cohérence, le Programme de prévention étant un volet de l'économie circulaire.

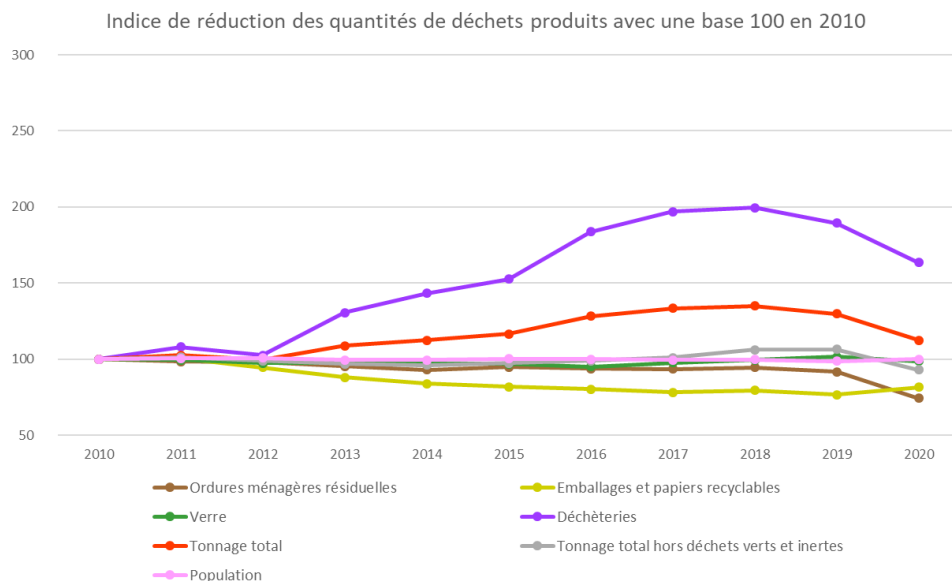
Principaux investissements

Avec la reprise du secteur nord, Saumur Val de Loire a récupéré les déchèteries de Vernantes, de Longué et d'Allonnes. A la suite d'un état des lieux des équipements, un projet de mise aux normes et de rénovation a été lancé en 2020 pour un montant global de 211 000 € HT. La maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la SPL Saumur Agglopropreté dans le cadre du contrat de quasi régie.

Par ailleurs la mise en place des nouvelles collectes a nécessité l'achat de colonnes aériennes et de colonnes enterrées pour un montant global de 100 000 € HT. Celles-ci ont été implantées sur le nouveau territoire de Kyrielle.



Réduction des déchets sur le territoire



Objectif de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020

L'indice de réduction de base 100 a été calculé avec l'ensemble des tonnages collectés sur le territoire de Kyrielle. Il a été corrigé pour prendre en compte l'augmentation de la population.

On observe en 2020 une diminution mécanique des tonnages globaux de déchets. Cela est dû l'extension du périmètre à un secteur qui avait une production de déchets plus faible (secteur rural, peu d'entreprises, moins touristique, redevance incitative...). Si l'on ne prend en compte que le secteur historique, on constate une stagnation des tonnages.

L'ensemble des ratios de tonnage de déchets diminuent, sauf les emballages et papiers recyclables. En effet, la mise en place d'une collecte en porte à porte des emballages, l'extension des consignes de tri et une communication adaptée ont fait augmenter les performances. On observe que l'augmentation des déchets verts et des inertes depuis 10 ans impactent fortement la progression des déchets collectés, situation que l'on retrouve aussi en observant uniquement le secteur historique. Ceux-ci constituent un véritable enjeu pour les années à venir.

Actions et sensibilisation pour la réduction des déchets

Le Programme Local de Prévention et de Gestion des déchets ménagers et assimilés initié par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire permet de faire un état des lieux exhaustif des différentes actions menées sur le territoire par les syndicats ou la SPL Saumur Agglopropreté.

Ainsi l'ensemble des actions menées sur les différents secteurs ont pu être développées sur l'ensemble du territoire pour atteindre les objectifs nationaux. En 2020, les actions de réduction des déchets ont été impactées par la crise COVID-19. En effet, les actions qui nécessitent un lien avec le public ont été reportées voire supprimées.

Sont présentées ci-dessous les nouvelles actions ou les actions emblématiques qui ont été menées en 2020 auprès des différents publics.

Vers un territoire Zéro Déchets

Ensemble des nouveaux acteurs engagés dans la démarche Zéro Déchets en 2020

- **1** école
- **5** associations
- **1** entreprise
- développement de la démarche commerce Zéro Déchets (impacté par crise COVID)



Développement du compostage individuel et collectif

- **301** composteurs individuels distribués en 2020
- **12** nouveaux sites de compostage partagé
- **7** sites de compostage en établissement



Animations scolaires sur la réduction des déchets

- 6 animations scolaires proposées pour les primaires, collèges et lycées

- 214 animations en 2020
- Compostage, éco-consommation, réemploi, gaspillage...
- Partenariat avec ValOrise sur les animations liées au gaspillage alimentaire (impacté par crise COVID)



Kytroc, site interne de réemploi

- 1 site internet d'annonces de don ou vente à petits prix sur la CASVL et page Facebook dédiée
- 328 annonces en ligne



Zone de gratuité Clos Bonnet

- 1 zone de gratuité des matériaux du bâtiment
- 20 m² surface de l'abri en bois aménagé
- 1,32 tonnes d'objets détournés par semaine (impacté par crise COVID)



Autres actions de prévention

- 7 ateliers de co-réparation
- 1 Fête de la Récup' virtuelle
- 13 900 gobelets loués
- 29 Restaurateurs « Gourmet Bag »
- Broyage des déchets verts en déchèterie (impacté par crise COVID)



Sensibilisation et communication sur les déchets

La communication et la sensibilisation des publics sont des axes importants en matière de gestion des déchets, avec un message stratégique plus global de préservation de l'environnement, de développement durable et aujourd'hui, d'économie circulaire.

Le plan de communication 2020 s'organise autour de 3 grands objectifs mentionnés dans le contrat :

- Assurer un **service public de qualité** pour les différents usagers
- Contribuer à la **réduction de la production de déchets** ménagers et assimilés
- Augmenter la **valorisation matière**

Ensemble des outils développés

- Création de la marque Kyrielle
- Communication auprès des communes et relais d'information
- Site WEB, réseaux sociaux (960 abonnés Facebook, 216 abonnés Instagram)
- Lettre d'information aux usagers (nouvelles modalités de collecte)
- Édition de supports de communication, séquences vidéo, panneaux
- Accueil relation aux usagers
- Information en porte à porte
- Salons, marchés, expositions (annulé pour cause COVID)
- Visites de sites, animations



Organisation de la collecte

Déchets résiduels



Collecte en porte à porte
Fréquence C0,5 pour secteur nord
Fréquence C1 pour secteur sud
Fréquence C2 pour hypercentre de Saumur et collectifs
33 836 bacs mis à disposition



Apport volontaire (106 colonnes)

Emballages et papiers recyclables



Emballages

Collecte en porte à porte
Fréquence C0,5 pour secteur nord
Fréquence C1 pour Saumur
15 552 bacs ou sacs mis à disposition



Autres communes + Secteur hypercentre de Saumur et collectifs :
Apport volontaire (180 colonnes)



Papier

Apport volontaire tous secteurs (270 colonnes)



Cartons

Collecte en porte à porte (secteur Saumur) ou en apport volontaire (13 colonnes)

Verre



Apport volontaire (310 colonnes)

Autres flux

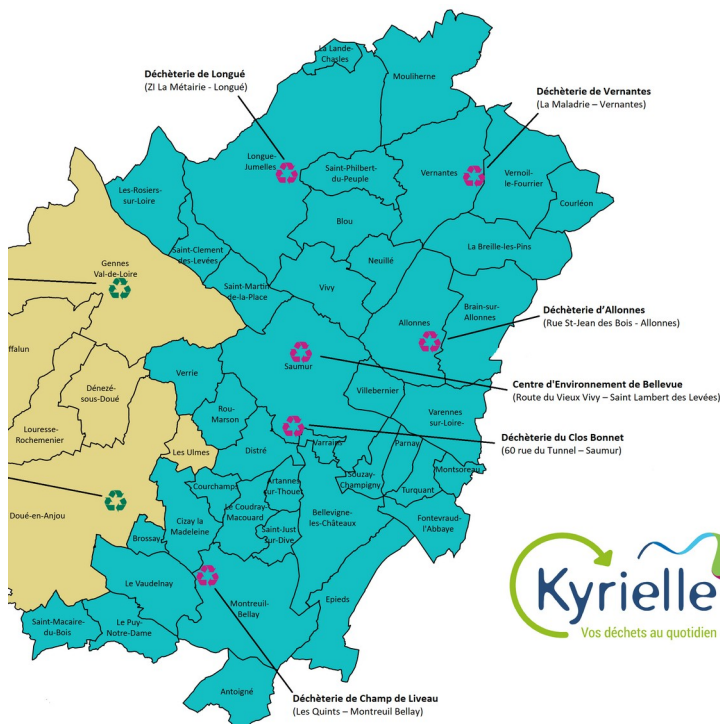


Collecte des sapins de Noël (1 dépôt par commune)



Apport des communes en déchèterie ou sur le centre de transfert

Déchèteries



6 déchèteries

Déchèterie de Bellevue à Saint Lambert des Levées
Déchèterie du Clos Bonnet à Saumur
Déchèterie de Champ de Liveau à Montreuil Bellay
Déchèterie de Longué
Déchèterie d'Allonnes
Déchèterie de Vernantes

Conditions d'accès selon les horaires d'ouverture
Accessibles librement aux habitants du territoire sans sectorisation

Accessibles aux communes et parfois, pour certaines, aux professionnels selon conditions et tarification en vigueur

Flux de déchets collectés (différents selon déchèterie) :

Tout-venant, Ferrailles, Déchets verts, Gravats, D3E, Cartons, Mobilier, Verre, Papier, Emballages, Grands films et bâches plastiques, Huiles alimentaires, Huiles de vidange, Bois, Batteries, Déchets dangereux, Piles, Pneus, Amiante, Réemploi, Autres petits flux

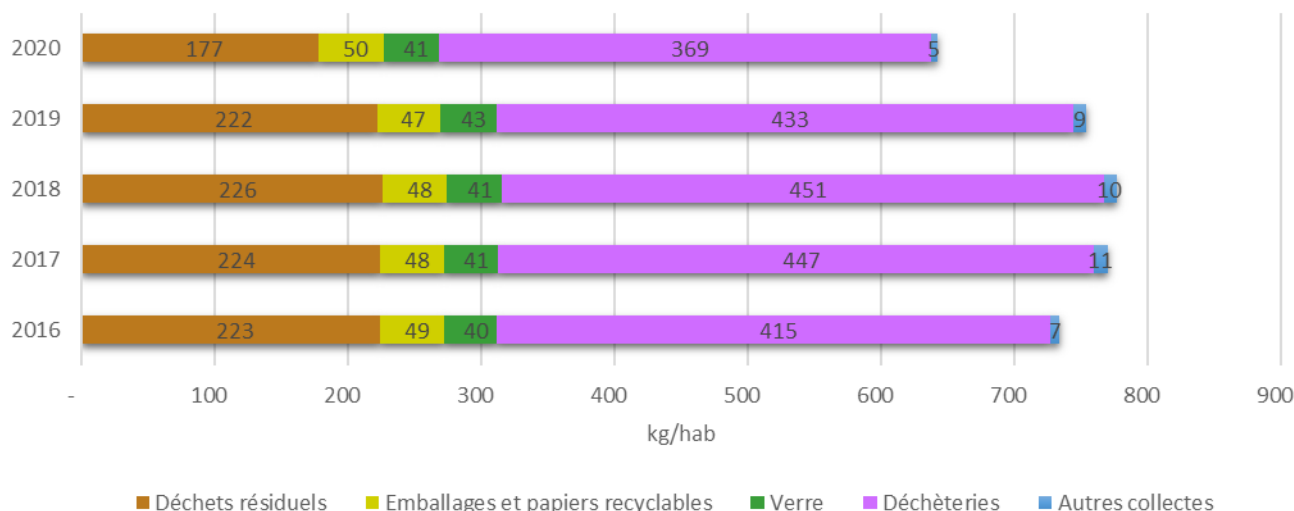
L'ensemble du service de collecte est assuré en régie par la SPL Saumur Agglopropreté (collecte en porte à porte, collecte des points d'apport volontaire, exploitation des déchèteries...)

En 2020, les collectes ne sont pas encore harmonisées sur l'ensemble du territoire. Une deuxième phase d'harmonisation sera menée en 2021 sur l'ensemble du secteur sud.

51 071 Tonnes collectées par le service public

C'est la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés en 2020. Cela représente **642 kg/hab.**
En 2019, ce sont 37 349 Tonnes qui ont été collectées, soit 755 kg/hab.

Evolution de la production de déchets collectés par habitant



Le périmètre des déchets collectés a évolué en 2020, passant d'un secteur de 50 000 habitants à un secteur de 80 000 habitants. Par ailleurs, l'année 2020 a été marquée par la crise COVID qui a fortement impacté la production de déchets.

On observe une forte diminution de la production des **déchets résiduels**. Cela est notamment dû à l'élargissement du service à un secteur plus rural qui avait auparavant des ratios moins élevés. Toutefois, lorsque l'on regarde les données du secteur historique, on constate aussi une diminution des tonnages. Il s'agit probablement d'un impact de la crise COVID, avec l'arrêt du secteur économique pendant le premier confinement et la fermeture des bars, restaurants et autres activités de loisirs pendant une partie de l'année. Il reste malgré tout des axes de progrès sur le secteur historique à renforcer grâce au programme de prévention (ex : compostage individuel ou de proximité).

On observe aussi une légère augmentation de la **collecte sélective des emballages et papiers**. La mise en place de l'extension des consignes de tri sur le secteur nord contribue à obtenir des ratios élevés. Le **verre** en revanche, diminue légèrement en 2020. La baisse est toutefois contenue malgré la fermeture des bars et restaurants et l'arrêt de la collecte en porte à porte sur Saumur. On observe ainsi un très bon taux de recyclage.

En revanche, le ratio de déchets collectés en **déchèterie** baisse fortement. D'une part, les déchèteries du nouveau secteur collectent des tonnages moins importants de déchets. D'autre part, on estime que les 3 déchèteries historiques étaient auparavant fréquentées aussi par les habitants du nouveau secteur. Ainsi on a un lissage du ratio.

Déchets résiduels	Emballages et papiers recyclables	Verre
 14 110 T en 2020 10 960 T en 2019	 3 940 T en 2020 2 327 T en 2019	 3 271 T en 2020 2 118 T en 2019
Déchèterie		Autres flux
 29 383 T en 2020 21 481 T en 2019		 368 T en 2020 460 T en 2019

29 383 Tonnes collectées en déchèteries

C'est la quantité de déchets collectés dans les 6 déchèteries en 2020. Cela représente **369 kg/hab.**

En 2019, ce sont 21 481 Tonnes qui ont été collectées, soit 434 kg/hab.

Représente **58 %** des déchets collectés par le service

RÉPARTITION DES TONNAGES PAR DÉCHÈTERIE

22 Flux différents triés pour une valorisation maximale

87 % du tonnage réparti sur les 5 flux principaux

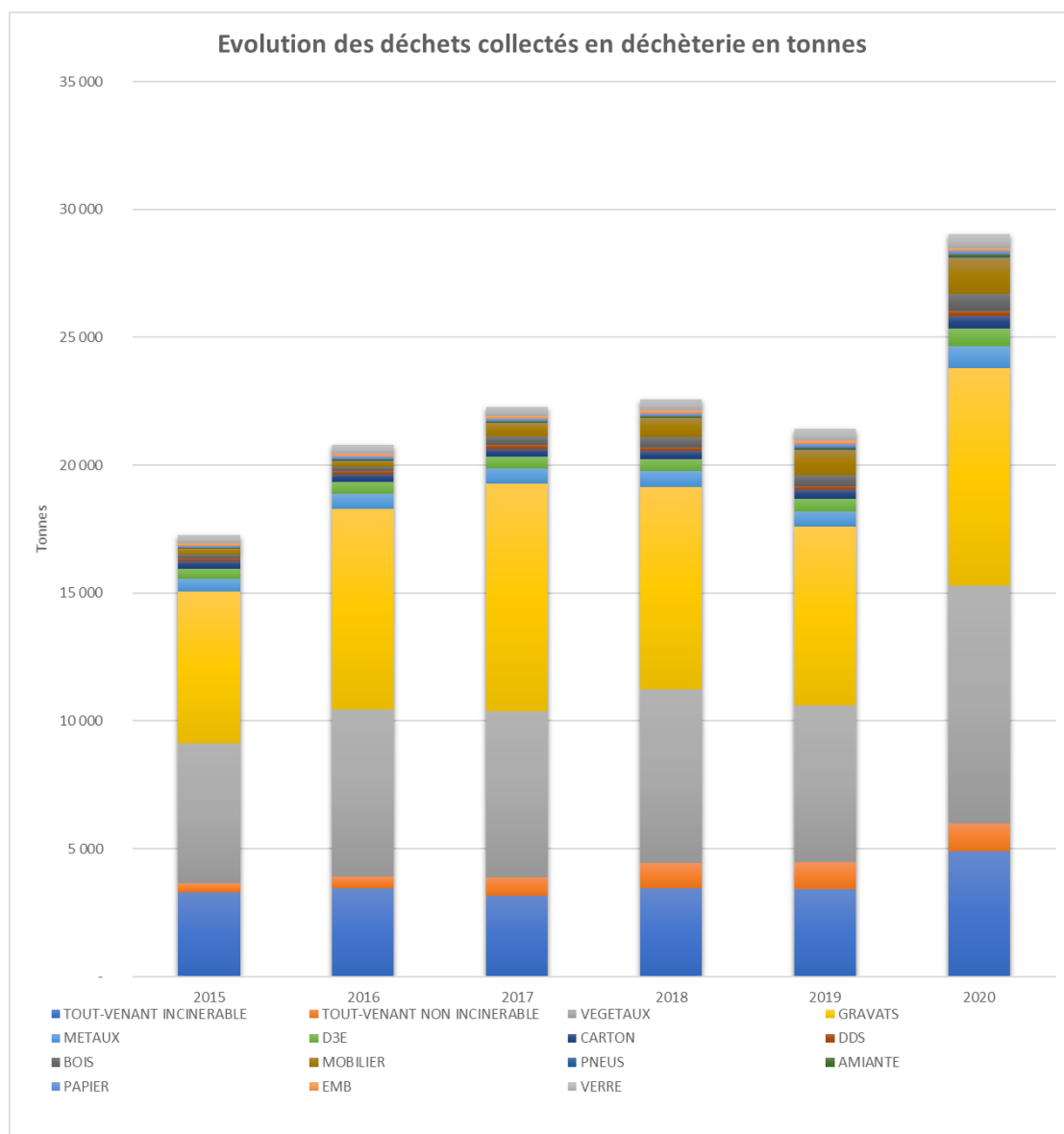
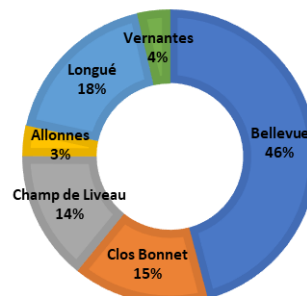
29 % et 8 506 T Gravats

32 % et 9 313 T Végétaux

17 % et 4 906 T Tout-venant incinérable

4 % et 1 073 T Tout-venant non incinérable

5 % et 1 414 T Mobilier



Vu les tonnages importants collectés, la gestion des déchets des déchèteries est un enjeu majeur pour le service. De nouveaux flux sont développés pour valoriser un maximum ces déchets. Par ailleurs, des actions de prévention sont menées afin de réduire les principaux flux de déchets produits (broyage des déchets verts...)

Informations complémentaires sur la collecte

Accusé de réception en préfecture
049 2000743876-20210923-2021-108-DC-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

Les véhicules

- 14 bennes ordures ménagères et 5 mini-bennes pour les collectes en porte à porte
266 672 km parcourus (+66 % /2019)
- 5 camions grue pour les collectes en apport volontaire
127 767 km parcourus (+71 % /2019)
- 4 camions ampli-roll pour la rotation des caissons de déchèterie
123 977 km parcourus (+69 % /2019)



La forte augmentation des kilomètres parcourus s'explique par l'extension du périmètre du service, et notamment à un secteur très rural et peu dense.



Les agents

- 14 agents de déchèteries
- 32 agents de collecte

Impact' Climat

L'impact sur le climat

- Véhicules de norme Euro 6
- Une benne et un camion ampli-roll roulant au Bio-GNV
- Formation à l'éco-conduite

Service rendu aux usagers non ménagers

Les usagers concernés sont les usagers qui ne sont pas des ménages (entreprises, commerçants, artisans, professions libérales, associations, administrations, collectivités, établissements scolaires, établissements de santé...) et qui utilisent le service public de collecte des déchets.

Les usagers non ménagers peuvent bénéficier de l'ensemble des collectes assurées dans le cadre du service public (collectes en porte à porte et en apport volontaire), sous réserve de respecter la limitation de volume de bac. Ils sont alors soumis au paiement de la redevance spéciale en fonction des flux collectés.



Bénéficiaires du service n'étant pas des ménages desservis en porte à porte

- Nombre de contrat de redevance spéciale : 1 142



Limites du service public

- Volume maximal au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté : 10 bacs de 750 L / (pour chaque flux collecté en porte à porte)



Collectes/services spécifiques pour les usagers non ménagers

- Collecte des cartons des commerçants sur Saumur
- Collecte des déchets résiduels en C1 sur demande et en C2 pour les hôtels, restaurants et EPHAD



- Collecte une à deux fois par semaine pour les terrains de camping
- Collecte en point d'apport volontaire sur les aires de camping-car

La collecte et le traitement des déchets

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20210923-2021-109-DC-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

Valorisation et traitement des déchets

Déchets résiduels



Quai de transfert



Usine valorisation
énergétique

Valorisation à l'UVE de
Lasse (49) en
électricité

14 110 T

177 kg/hab

(évolution T +29% - R -20 %)

Emballages et papiers recyclables



Quai de transfert



Centre de tri

Usine de recyclage

Centre de tri Paprec à
Seiches sur le Loir (49)

3 934 T

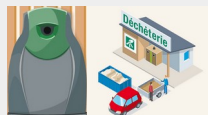
49 kg/hab

(évolution T +44% - R -10 %)

Recyclage des
produits selon les
matériaux

**+563 T de refus de tri
soit 20 %**

Verre



Quai de transfert



Usine de recyclage

Recyclage

3 881 T

49 kg/hab

(évolution T +46% - R -10 %)

Déchèterie – Autres flux



Quai de transfert



**Différentes
filiales selon
flux**

Valorisation
énergétique, matière,
organique
Enfouissement

28 604 T

359 kg/hab

(évolution T +38% - R -17 %)

(Tonnages de déchets traités ou recyclés en unité de traitement ou recyclage)

Focus sur le recyclage des emballages et du papier

Type de matériaux	Repreneur	Tonnage recyclé	Recyclage
Acier	Arcelor Mittal	167	Pièces métalliques diverses
Aluminium	Affimet Regeal	13	Pièces alu diverses
Plastique (bouteilles et flacons)	Valorplast / CITEO	357	Fibres textiles, objets plastiques
Plastique (films et sacs)	Valorplast / Paprec France	58	Films plastique
Carton, cartonnets	Paprec France / Revipac	1402	Emballages cartonnés
Briques alimentaires	Revipac	72	Enveloppe, papier cadeau, papier essuie-main...
Papier	Paprec France	1714	Papier
Gros de magasin	Paprec France	152	Enveloppe, papier cadeau, papier essuie-main...
Verre	OI Manufacturing	3881	Bouteilles de verre

REFUS DE TRI



Il s'agit des déchets non recyclables déposés par erreur avec la collecte sélective. Ces refus sont principalement composés de d'emballages ou d'objets en plastique non recyclables et même parfois de couches ou de déchets organiques. Leur élimination coûte cher. En effet, ces refus sont d'abord collectés, triés, puis renvoyés en valorisation énergétique, comme les ordures ménagères résiduelles (soit un transport et un traitement supplémentaire). De plus ils dégradent les conditions de travail des agents de tri.

On constate une augmentation des refus de tri en 2020, probablement due à plusieurs facteurs dont l'extension des consignes de tri ou la modification des collectes, et notamment lors de la période de confinement.

PRINCIPAUX DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE – VALORISATION / TRAITEMENT / TONNAGE

	Tout-venant incinérable		UVE (Lasse) (49)	4 906 T
	Tout-venant non incinérable		Véolia Bouyer-Leroux - La Séguinière (49)	1 073 T
	Déchets verts		Loire Compost Environnement - Cizay la Madeleine (49)	9 313 T
	Gravats		Réacti – Saumur / Justeau – Louresse (49)	8 506 T
	Briques plâtrières		Véolia Bouyer-Leroux - La Séguinière (49)	360 T
	Ferrailles		Passenaud - Chacé - (49)	864 T
	D3E		Envie 49 à Angers (49) – Eco-Systèmes	675 T
	Cartons		Tri - Paprec (49) / Passenaud (49) – Usines de recyclage	515 T
	Mobilier		Brangeon Environnement (49) – Eco-mobilier	1 414 T
	Verre		OI Manufacturing France	545 T
	Papier		Paprec (49) – Usines de recyclage	120 T
	Emballages		Centre de tri - Paprec (49) – Usines de recyclage	114 T
	Huiles alimentaires et vidange		Astrhul (49)	39 T
	Bois		Dufeu (49)	661 T
	Déchets dangereux		Triadis Services (35) - EcoDDS	145 T
	Piles		Corepile	8 T
	Pneus		Aliapur – Mégapneus (49)	44 T
	Amiante		Brangeon Environnement (49)	81 T

Taux de valorisation et réduction de l'enfouissement

• Taux de valorisation global (matière et organique) 44 %

Dont 23% de valorisation matière

La Loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectifs d'atteindre 55% de valorisation matière et organique des déchets non dangereux et non inerte (en masse) en 2020, 65% en 2025.

• Taux de valorisation énergétique 52 %

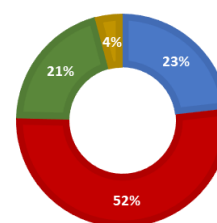
Performance énergétique des installations : 69,54 % au regard de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil, du 19 novembre 2008, relative aux déchets et abrogeant certaines directives

• Réduction des déchets enfouis : +413 % de déchets non dangereux, non inertes enfouis entre 2010 et 2020.

La Loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux, non inertes admis en installation de stockage entre 2010 et 2020 et de 50% entre 2010 et 2025. Cette forte augmentation s'explique par la création de 2 nouveaux flux (briques plâtrières et l'amiante) auparavant non collectés ou mis avec les inertes et l'augmentation du périmètre du service. Malgré tout le taux d'enfouissement est très faible (4%).

VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS (HORS INERTES)

■ Recyclage ■ Valorisation énergétique ■ Compostage ■ Enfouissement



Le compte administratif

Le compte administratif de la Communauté d'Agglomération présente les dépenses et les recettes réelles en section de fonctionnement (II-A2) et d'investissement (II-A3) pour le budget annexe des ordures ménagères (opérations rattachées incluses).

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	11 510 369 €	Dépenses	1 133 544 €
Recettes	11 814 783 €	Recettes	105 119 €

Ces données sont celles de l'ensemble du budget, y compris le secteur en délégation auprès du syndicat pour lesquels la communauté d'agglomération perçoit les recettes (TEOM, redevance spéciale) et paie une cotisation. Sur cette présentation de budget, il n'est pas possible de séparer les différents secteurs.

Le financement du service public

En 2020, un mode de financement unifié a été mis en place sur l'ensemble du territoire de la collectivité

• Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est un impôt direct additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties, payé par le propriétaire du bien. Elle permet de financer l'ensemble du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers et assimilés.

$$\text{TEOM} = \text{Valeur locative de la propriété foncière calculée et mise à jour chaque année par les services fiscaux} \times \text{Taux voté chaque année par le Conseil communautaire}$$

En 2020, la collectivité a fixé 10 taux différents en fonction de zones historiques. Conformément à la réglementation, ces taux seront lissés pour aboutir à un taux unique sur l'ensemble du territoire.

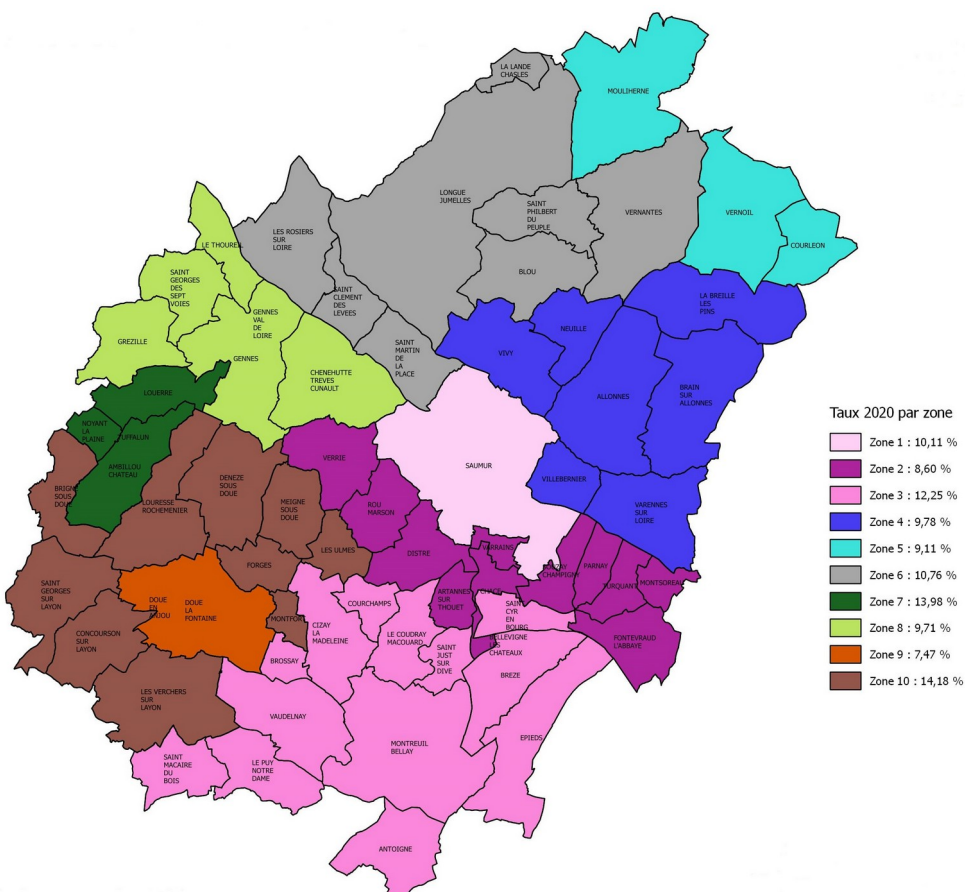
En 2020

Le taux moyen sur l'ensemble du territoire est de **10,15 %**.

Le montant de TEOM prélevé en 2020 est de **9 514 619 €**.

Le montant moyen de TEOM payé par les locaux d'habitation est de **144 €**.

Il n'y a pas d'exonération de la TEOM, y compris pour les locaux qui ne produisent pas de déchets.



● Redevance spéciale

Accusé de réception en préfecture
043/200974877/2021-1023-2021-108-DC-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

La redevance spéciale correspond au paiement de la collecte en porte à porte et du traitement des déchets assimilés autres que ceux produits par les ménages. Il s'agit de l'ensemble des établissements publics et privés faisant appel au service de collecte de Kyrielle. Le montant de la redevance spéciale est calculé en fonction du volume de bac des ordures ménagères et des emballages et de la fréquence de collecte. Les établissements payant la TEOM peuvent bénéficier d'un volume de bac gratuit ou, selon leur besoin, déduire le montant de la TEOM du paiement de la redevance spéciale.

REDEVANCE SPÉCIALE – TARIFS 2020		
Flux	Tarif de base €/litre/an	
Ordures ménagères	0,391 € → Collecte tous les 15 jours	+ Part fixe : 34€/an
Emballages	0,195 € → Collecte tous les 15 jours	

Principales prestations rémunérées à des entreprises

De part le mode de gestion du service, la principale prestation rémunérée concerne le **Contrat de quasi régie**. Il comprend le paiement à la SPL Saumur Agglopropreté de la totalité du service rendu (collectes OM, collectes sélectives, gestion des déchèteries, relation usagers, sensibilisation...).

Désignation	Nature du marché	Titulaire	Montant €TTC 2020	Date de fin de marché
Contrat de quasi-régie pour l'exploitation du service public de gestion des déchets	Exploitation du service Déchets	SPL Saumur Agglopropreté	Forfait : 7 700 000 € TTC <i>Actualisation 0,1 %</i> Total versé : 7 707 700 € TTC	31/12/2024 Reconductible une fois un an

Coût du service

Données de la comptabilité analytique du service pour le secteur en gestion directe
Matrice ADEME ComptaCoûts 2020 en € HT

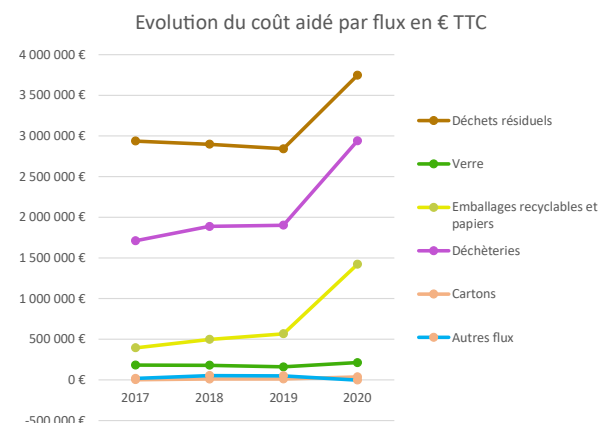
2020 € HT	Déchets résiduels	Verre	Emballages recyclables et papiers	Déchèteries	Cartons	Autres flux	TOTAL
Charges de structure	59 092 €	4 291 €	33 509 €	49 674 €	942 €	662 €	148 169 €
Communication	49 606 €	49 606 €	148 817 €	82 676 €			330 704 €
Prévention	99 784 €	26 387 €	79 161 €	40 200 €		61 €	245 592 €
Pré-collecte	195 588 €	34 132 €	136 122 €		691 €		366 534 €
Collecte	1 824 177 €	138 367 €	975 320 €	1 007 335 €	49 681 €		3 994 880 €
Transfert/Transport	291 799 €	50 991 €	197 532 €	921 044 €		35 498 €	1 496 863 €
Traitement	1 030 092 €	- €	563 354 €	924 340 €	4 463 €	2 998 €	2 525 246 €
TOTAL Charges	3 550 137 €	303 773 €	2 133 815 €	3 025 268 €	55 777 €	39 218 €	9 107 988 €
TVA acquittée	339 254 €	27 249 €	206 427 €	282 495 €	5 347 €	6 357 €	867 129 €
Vente de matériaux		70 875 €	101 948 €	79 750 €	4 884 €		257 458 €
Prestations à des tiers						48 606 €	
Autres produits	15 674 €	76 €	172 €	57 €			15 979 €
Soutiens des Eco-org.	87 765 €	43 144 €	798 102 €	228 311 €	19 440 €		1 176 763 €
Subventions	38 170 €	4 430 €	18 054 €	58 426 €	426 €	593 €	120 099 €
TOTAL Produits	141 608 €	118 526 €	918 276 €	366 545 €	24 750 €	49 200 €	1 618 905 €
Coût aidé HT	3 408 529 €	185 247 €	1 215 539 €	2 658 724 €	31 026 €	9 981 €	7 489 083 €
Coût aidé TTC	3 747 783 €	212 496 €	1 421 966 €	2 941 218 €	36 373 €	3 625 €	8 356 212 €
Coût aidé HT / hab	42,83	2,33	15,27	33,41	0,39	-0,13	94,10
Coût aidé TTC / hab	47,10	2,67	17,87	36,96	0,46	-0,05	105,01
Coût aidé HT / tonne	241,55	56,63	319,96	90,49	220,05	0,00	146,47
Coût aidé TTC / tonne	265,59	64,96	374,30	100,10	257,97	0,00	163,45

105,01 € TTC/habitant

C'est le **coût de gestion du service public** de prévention et de gestion des déchets en 2020.

-6 % par rapport à 2019

Coût national médian : 102,24 €TTC/hab (Base SINOE ADEME 2019)



Globalement, les coûts augmentent fortement entre 2019 et 2020. Le coût du service augmente de 51 %. Cela s'explique par le périmètre du service qui a crû de 62 % en nombre d'habitants. Le coût a augmenté moins fortement que le périmètre.

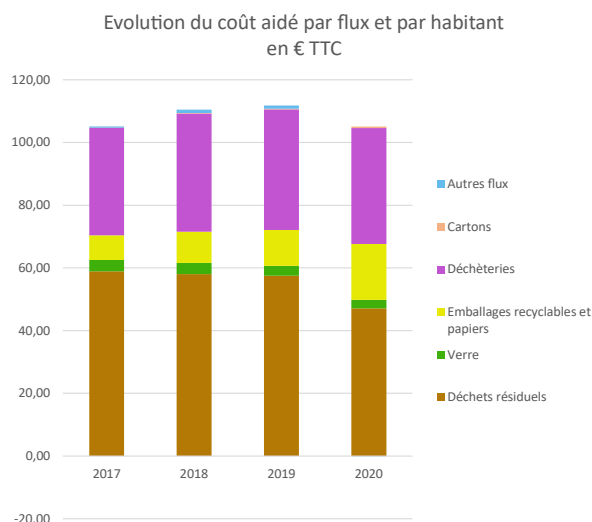
L'augmentation du flux Verre est moins visible car le coût du flux est faible. Par ailleurs l'arrêt de la collecte en porte à porte a permis d'optimiser financièrement ce flux.

Le coût total du service est de 8 356 212 € TTC.

Le flux Déchets résiduels représente 45 % coût aidé à l'habitant. Il s'agit du flux le plus coûteux car les tonnages restent élevés au regard des flux de collecte sélective. De plus, c'est le seul flux collecte en majorité en porte à porte et en bac.

Toutefois la proportion du coût du flux des Recyclables augmente. Cela est dû aux performances plus élevées et au coût du flux qui augmente.

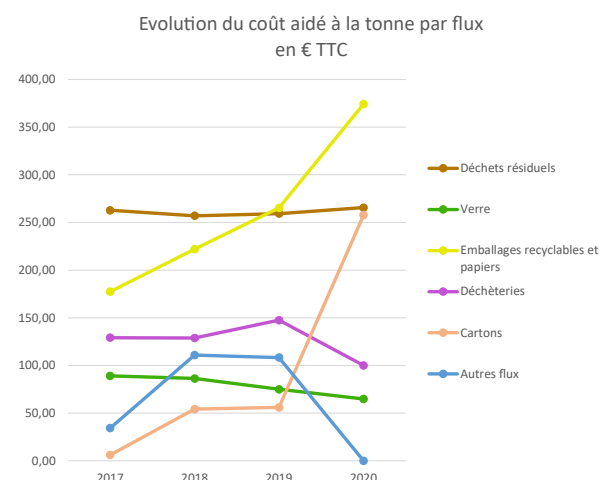
Les proportions des autres flux sont relativement stables, malgré l'élargissement du périmètre.



On observe une forte hausse du coût aidé à la tonne pour les Recyclables. Depuis deux ans, ce flux est impacté par des coûts de tri plus élevés (renouvellement de marché, extension des consignes de tri), par des recettes plus faibles (effondrement des cours des marchés mondiaux pour la vente de matériaux) et par une part plus importante de collecte en porte à porte et en bac.

Le coût du flux Déchets résiduels est relativement stable, juste une légère hausse en 2020.

Le flux Carton a fortement augmenté cette année avec la mise en place de la collecte en apport volontaire (beaucoup de kilomètres pour peu de tonnages par rapport à la collecte en porte à porte du centre ville). Toutefois, c'est un flux qui coûte moins cher que lorsqu'il est collecté avec les Recyclables car il ne passe pas en



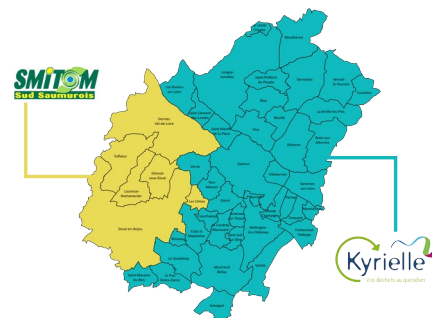
centre de tri.

Hormis le flux Autres flux qui est un flux minoritaire, ce sont les flux Déchèteries et Verre qui sont les moins coûteux à la tonne car ils présentent des coûts de collecte les plus faibles. Le coût du flux Verre a encore été optimisé en 2020 avec l'arrêt de la collecte en porte à porte. Pour les déchèteries, on observe aussi une forte baisse du coût à la tonne dû optimisé grâce à l'élargissement du périmètre.

Reprise de la compétence Déchets

Au 1^{er} janvier 2022, il est prévu que Saumur Val de Loire reprenne l'exercice de la compétence Déchets sur le secteur actuellement délégué au SMITOM Sud Saumurois. Ainsi, l'ensemble de la collectivité sera concernée par le service Déchets Kyrielle. Le territoire évoluera de 25 %, passant ainsi de 80 000 habitants à 100 000 habitants.

L'année 2021 sera donc consacrée à l'organisation du retrait du syndicat et de la mise en place du service sur les nouvelles communes.



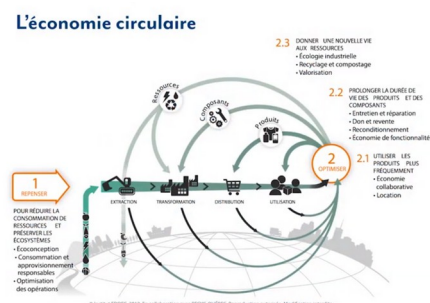
Harmonisation des collectes



La deuxième phase d'harmonisation des collectes sera menée en 2021. Elle devait initialement débuter fin 2020 mais a été reportée suite à la crise sanitaire. Au 2^{ème} trimestre 2021, les collectes seront réorganisées sur l'ensemble du secteur sud (Saumur et communes du sud saumurois). L'ensemble des foyers seront donc conteneurisés pour les flux Déchets ménagers résiduels et Emballages. Ainsi les usagers bénéficieront d'une collecte des Déchets ménagers résiduels et des Emballages, en porte à porte et en alternance toutes les semaines. Les papiers et le verre seront collectés en apport volontaire. Comme pour le secteur nord, des adaptations seront faites pour les usagers professionnels et pour le centre ville de Saumur.

Prévention et Économie circulaire

En 2021, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire adoptera son programme de prévention et son plan d'action territorial Économie circulaire. L'ensemble des actions qui sont déjà et qui seront nouvellement engagées permettront au territoire de réduire les déchets produits, de sensibiliser les différents publics à la notion d'économie circulaire et d'accompagner les acteurs dans leurs démarches vertueuses. Ces plans d'action s'inscrivent dans le projet de territoire de la collectivité et constituent un axe important des politiques menées en lien avec le PCAET et le PAT.



Investissements sur les équipements Déchets de l'agglomération



Lancé en 2020 suite à un état des lieux, un programme de mise aux normes et de rénovation sera mené sur les déchèteries reprises des différents syndicats. Il s'agit de la mise en place de locaux pour les agents, de mise aux normes de garde-corps ou de travaux d'espaces verts.

Par ailleurs, en 2021, sera lancé un grand chantier sur le Centre d'Environnement de Bellevue. L'objectif étant de préparer le site à accueillir les déchets produits par le nouveau territoire 2022.

RAPPORT ANNUEL 2020

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20210923-2021-108-DC-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Établi en application des dispositions de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales



Des questions sur vos déchets !

www.saumur-aggloproprete.fr

Allonnes
Antoigné
Artannes-sur-Thouet
Blou
Brain-sur-Allonnes
La Breille-les-Pins
Brossay
Bellevigne-les-Châteaux
Cizay-la-Madeleine
Le Coudray-Macouard
Courchamps
Courléon
Distré
Épieds
Fontevraud-l'Abbaye
La Lande-Chasles
Longué-Jumelles
Montreuil-Bellay
Montsoreau
Mouliherne
Neuillé
Parnay
Le Puy-Notre-Dame
Gennes - Les Rosiers-sur-Loire
Gennes - Saint-Martin-de-la-Place
Rou-Marson
Saint-Clément-des-Levées
Saint-Just-sur-Dive
Saint-Macaire-du-Bois
Saint-Philbert-du-Peuple
Saumur
Souzay-Champigny
Turquant
Varennes-sur-Loire
Varrains
Vaudelnay
Vernantes
Vernoil-le-Fourrier
Verrie
Villebernier
Vivy

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
11 rue du Maréchal Leclerc
CS 54030
49408 SAUMUR cedex
Tél. 02.41.40.45.50
contact@agglo-saumur.fr

SAUMUR
VAL DE LOIRE
AGGLOMÉRATION